

2026

10^e édition

Portrait social

Caf du Var



Cafdata



43 %
PERSONNES
COUVERTES

210 140
ALLOCATAIRES

En juin 2025, **480 940 Varois** sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit **43 %** de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 32 % à 47 % selon les communautés de communes.

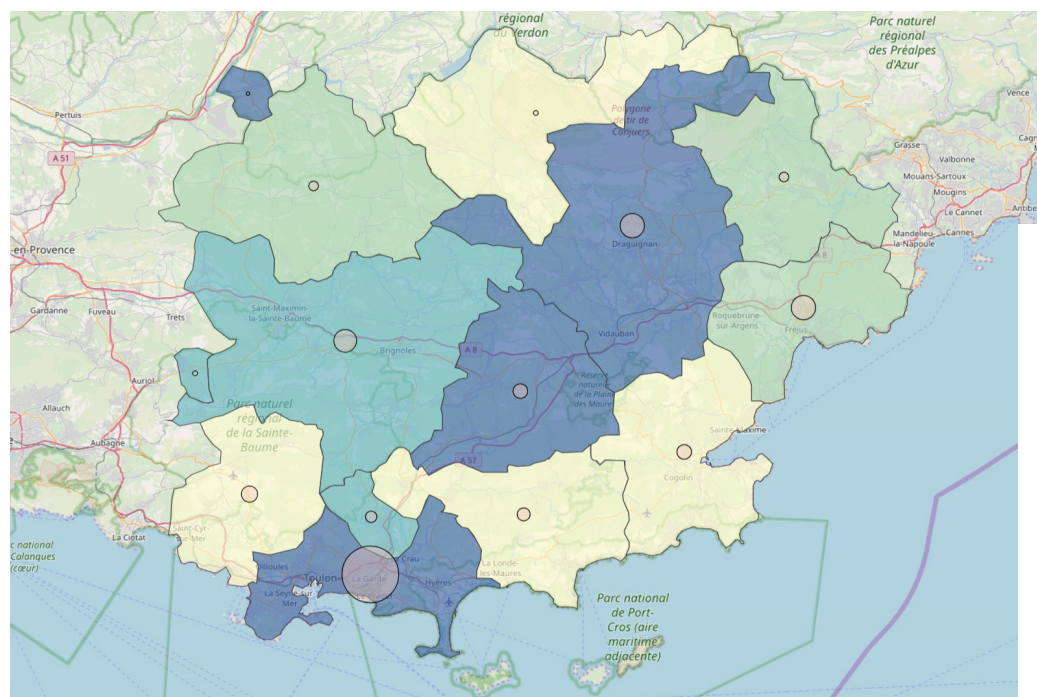
Le département se caractérise par une proportion plus importante de foyers monoparentaux au sein des familles avec enfants, avec une part de 36 % contre 33 % sur le plan national.

3 500 étudiants bénéficient d'une aide, soit 2 % de l'ensemble des allocataires (5 % au niveau national).

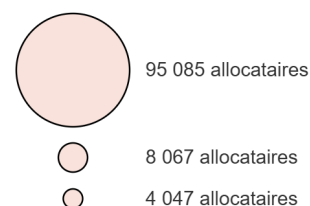
Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenu. Tout comme au plan national, 14 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales.

75 800 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 324 €. **Dans ces foyers précaires, vivent 68 500 enfants.**

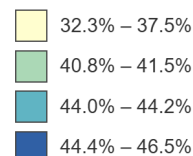
Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Nombre d'allocataires



Part des habitants couverts par la Caf



Sources : Caf 30/06/2025 (donc sans les allocataires ne percevant que l'Allocation de rentrée scolaire), Insee RP 01/01/2023

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf du Var



Petite
enfance



Enfance et
parentalité



Logement et
cadre de vie



Solidarité
et insertion



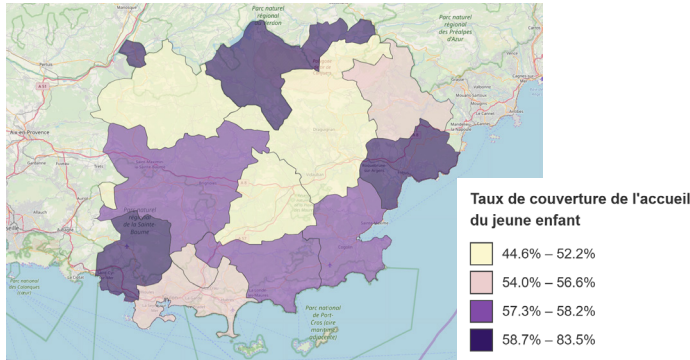
Zoom sur l'Allocation
aux Adultes Handicapés



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2023



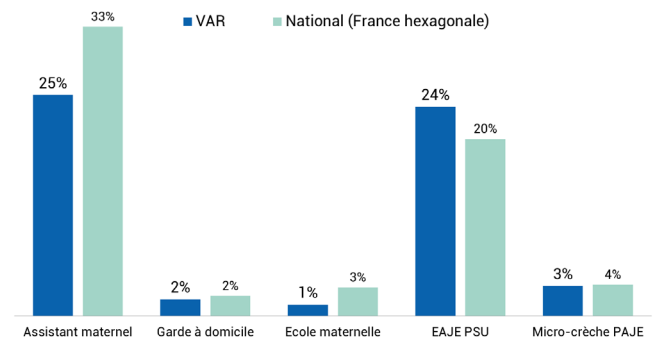
Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2023

La Caf du Var soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

En 2023, **16 640 places sont disponibles pour les familles** soit **55 places offertes pour 100 enfants**.

Prépondérants dans le département, les accueils collectifs proposent 8 200 places soit 27 places pour 100 enfants (23% au niveau national), réparties en 24 places en EAJE PSU et 3 places en micro-crèches PAJE.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant par mode de garde



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2023

L'accueil auprès des assistants maternels représente 45 % de l'offre contre 52 % sur le plan national. **7 500 places y sont disponibles, soit 25 places pour 100 enfants**.

EAJE : Etablissement d'accueil du jeune enfant (regroupe plusieurs catégories d'établissements conçus pour recevoir les enfants placés sous la responsabilité de professionnels de la petite enfance)

PSU : Prestation de service unique (aide au fonctionnement versée par la Caf au gestionnaire de l'établissement)

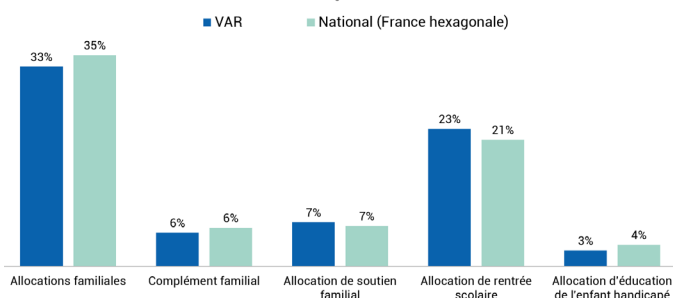
Micro-crèche PAJE : établissement de 12 places maximum, en partie financé par la Prestation d'accueil du jeune enfant, versé par la Caf aux familles.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



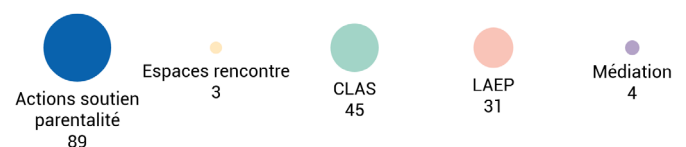
Source : Caf juin 2025

- 33 % des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 6% obtiennent un complément familial,
- 23 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- 7 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- 3 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

Les structures financées en 2025



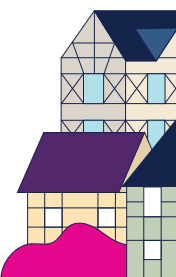
Source : Caf année 2025

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Clas : Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

Actions de soutien à la parentalité : Fonds national parentalité, volet action ; ex-Reaap (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)

Laep : Lieux d'accueil enfants-parent

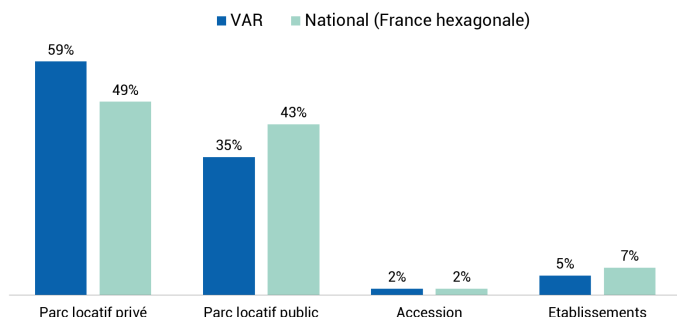




Logement et cadre de vie

Favoriser, pour les familles, les conditions de logement et un cadre de vie de qualité

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf juin 2025

Au mois de juin 2025, 82 300 foyers varois reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Dans ces foyers vivent 160 000 personnes soit 14 % de la population totale du département.

Le Var se caractérise par une proportion moins importante de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif public (35 % dans le Var, 43 % au niveau national).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Var	National
Parc Locatif Privé	253 €	243 €
Parc Locatif Public	235 €	237 €
Accédants	185 €	188 €
Établissement	250 €	221 €

Source : Caf juin 2025

Alors que les aides des allocataires varois du parc public sont légèrement inférieures à celles du niveau national, elles sont, en moyenne, supérieures de 10 € pour les résidents en parc privé et 29 € pour les résidents en établissement.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est constamment partie prenante, cette mission se traduit par le versement :

- du **Revenu de Solidarité Active (RSA)** à **31 200 foyers** sur le territoire varois.
- de la **Prime d'activité** à **76 000 travailleurs modestes** varois, qui bénéficient ainsi d'un soutien dans leur pouvoir d'achat et dans leur maintien dans l'emploi. Ces foyers représentant 36 % des foyers allocataires du département (33 % au niveau national).

Également incitative à la reprise d'une activité, la Prime d'Activité est cumulée au RSA pour 8 000 foyers en 2025.

21 500 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'**Allocation aux adultes handicapés (AAH)**. 57 % d'entre elles perçoivent l'AAH à taux plein (59 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

31 200

BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

16,5 %

DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

60 %

SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

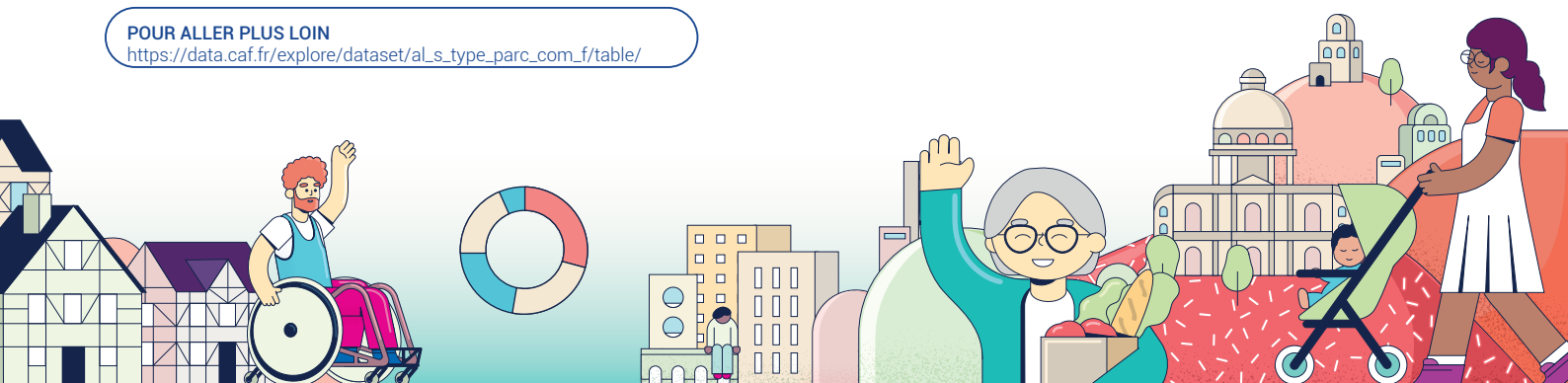
10 %

SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/table/



ZOOM | AAH

Allocation aux Adultes Handicapés

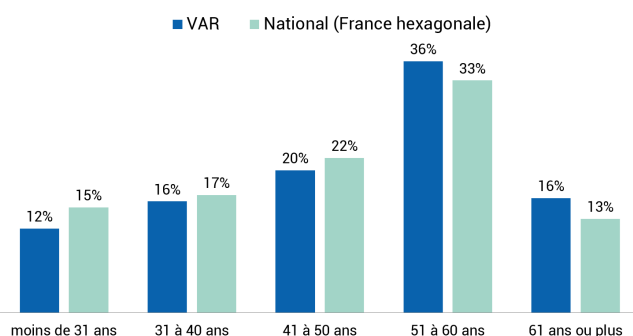
21 500 personnes bénéficiaient de l'Allocation aux Adultes Handicapés dans le Var en juin 2025.

Le montant versé en juin 2025 pour cette prestation était de 17,5 millions d'euros dans le département pour un montant moyen de 814 € par bénéficiaire (831 € au niveau national).

Créée en 1975, l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) garantit un minimum de ressources aux personnes handicapées de 20 ans ou plus ne percevant pas de pension, d'avantage d'invalidité ou de rente suffisante. La demande s'effectue auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), qui évalue la situation du demandeur.

Son attribution, sous condition de ressources, repose sur une évaluation médicale et sociale réalisée par la CDAPH. Le demandeur doit présenter un taux d'incapacité d'au moins 80 %, ou entre 50 % et 79 % avec une restriction durable d'accès à l'emploi. Allocation différentielle, son montant correspond à la différence entre le plafond applicable et les ressources, dans la limite de celui-ci. L'allocataire perçoit l'AAH « à taux réduit » s'il dispose d'autres ressources que la prestation.

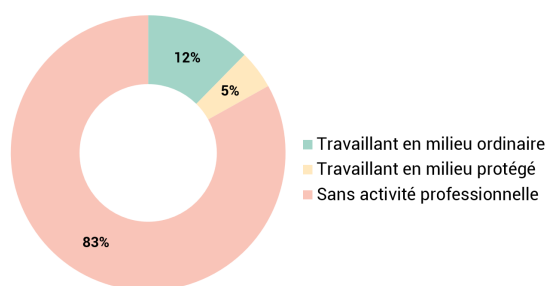
Âge des bénéficiaires



Source : Caf juin 2025

- **87 %** des bénéficiaires n'ont pas d'enfant à charge (85% au niveau national).
- **53 %** présentent un taux d'incapacité d'au moins 80 % (47% au niveau national).

Activité des bénéficiaires



Source : Caf juin 2025

- **43 %** de l'ensemble des bénéficiaires perçoivent l'AAH « à taux réduit » (41% au niveau national). Bien que 83% des allocataires d'AAH sont sans activité professionnelle, certains disposent d'autres types de ressources (pension ou allocation supplémentaire invalidité de la CPAM, rentes...).

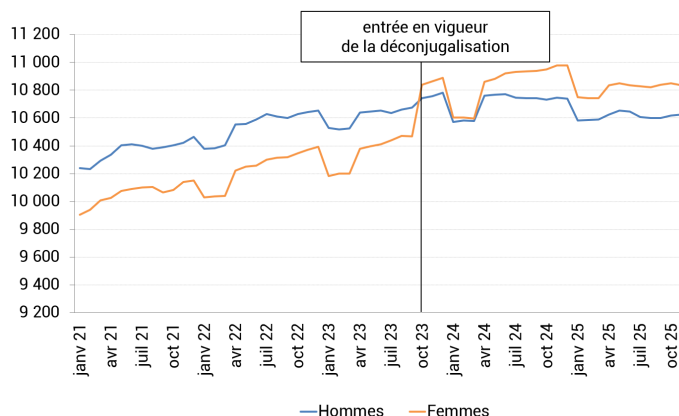
Évolution du nombre de bénéficiaires et déconjugalisation de l'AAH

Le nombre de bénéficiaires de l'AAH est en augmentation depuis de nombreuses années, dans le département comme dans le reste de la France, les principales causes étant une meilleure reconnaissance du handicap, du vieillissement, des difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi et des évolutions réglementaires.

La déconjugalisation de l'AAH est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023. Elle vise à renforcer l'autonomie financière des personnes handicapées vivant en couple. Désormais, le montant d'AAH s'appuie uniquement sur les ressources du bénéficiaire.

Pour les droits ouverts avant cette date, le calcul le plus favorable entre l'ancien système et le nouveau est retenu.

Cette réforme a permis d'ouvrir ou d'augmenter des droits pour de nombreux allocataires en couple. Il s'agit le plus souvent de femmes qui n'ouvraient pas droit lorsque les ressources de leur conjoint étaient prises en compte.



Source : Caf de janvier 2021 à juin 2025